

**COPIE NON OFFICIELLE
À ÊTRE ENTERINÉE PAR LE CONSEIL
À LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2026**

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT LE
8 SEPTEMBRE 2026 À 19 H 00, AU 1245, RUE
PRINCIPALE, SAINT-ALBERT SOUS LA PRÉSIDENCE DE
MONSIEUR JEAN BOISSONNEAULT, MAIRE.**

Sont présents à cette séance:

Mme Sophie Pelletier	Conseillère siège 1
M. Nicolas Labbé	Conseiller siège 4
Mme Mélanie Vogt	Conseillère siège 5
M. Justin Chabot	Conseiller siège 6

Sont absents à cette séance :

M. Jean-François Côté	Conseiller siège 2
M. Jean-Philippe Bibeau	Conseiller siège 3

Formant le quorum sous la présidence de Monsieur Jean Boissonneault, maire. Madame Nathalie Beauchesne, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à titre de secrétaire de la séance.

OUVERTURE de la séance à 18h59

Bonjour à tous, bienvenue à cette séance du conseil du 8 septembre 2026 qui sera un peu différente pour débiter la séance ordinaire, le maire monsieur Jean Boissonneault, en collaboration avec Destination Carrefour, région de Warwick, vous présente les quatre boursiers de cette année.

Monsieur Jean Boissonneault profite de l'occasion pour dire MERCI à quatre jeunes de leur précieuse collaboration au camp de jour des Loisirs Saint-Albert, de leur contribution qui a fait une différence sans aucun doute dans la qualité des services offerts aux jeunes participants du camp.

Ce stage vous a permis de vivre pleinement la richesse du travail d'équipe et d'une réussite collective. Ensemble, vous avez partagé des rires, relevé des défis, trouvé des solutions et surtout, vous avez évolué personnellement et professionnellement, j'en suis certain, sur ces mots, voici :

Remise de bourses de 800 \$ chacune – Destination Carrefour- Région de Warwick avec le programme « Trio étudiant Desjardins »

Voici les quatre (4) jeunes stagiaires du Camp de jour 2026 de Saint-Albert. Il s'agit de :

Alexandre Demers : Alexandre (**Shadow**) s'est démarqué par son enthousiasme, son sens des responsabilités ainsi que sa passion pour le camp de jour;

Alexy Gagnon : Alexy (**Ananas**) est travaillant et il se démarque par l'aide qu'il a apporté au camp durant tout l'été;

Cindy Fishchlin (absente) : Cindy (**Barbie**) est toujours de bonne humeur et pleine d'énergie;

Félix Croteau : Félix (**Thunder**) a toujours le sourire au visage. Il démontre beaucoup de motivation et de débrouillardise;

Remise d'une bourse de 100 \$ supplémentaire, tirage parmi les stagiaires de cette année, le gagnant : **Alexy Gagnon**.

Prise de photo!

Félicitations pour le vécu de cette expérience, votre accomplissement et je vous souhaite un avenir à la hauteur de vos attentes. Nous vous remercions sincèrement pour votre engagement, votre énergie et votre implication. Nous espérons que vous en garderez un souvenir aussi positif que celui que vous nous laissez.

ET :

Nous profitons de l'occasion pour souligner le départ de Monsieur Cédric Ouellet pour un nouveau défi.

Remise d'une carte cadeau – Pour un travail et une collaboration remarquable dans les dernières années!

Nous voulons prendre un moment pour souligner et remercier une personne remarquable, impliquer dans les dernières années à plusieurs niveaux. Nous sommes très contents pour lui du nouveau défi qu'il relèvera avec brio sans aucun doute. Merci Cédric pour ton dévouement, ta précieuse collaboration et le travail fait dans la municipalité.

Voici un petit présent pour te gâter toi dans cette nouvelle routine de vie. Un énorme MERCI à toi.

Photo de monsieur le maire avec Monsieur Cédric Ouellet.

Ordre du jour (19h05)

1. Dépôt et adoption de l'ordre du jour;
2. Dépôt et adoption des minutes de la séance ordinaire du 10 août 2026 ;
3. Approbation des comptes pour la période du 1er au 31 août 2026 et du journal des salaires d'août 2026 ;
4. Période de question de l'assistance ;
5. Résolution : Collecte porte-à-porte de conteneur des plastiques agricoles;
6. Résolution : Demande d'ajustement lié à la hausse du coût du carburant- Contrat de fauchage 2026;
7. Résolution : Demande de conserver 3 chiens;

8. Résolution : Soumission pour déneigement des trottoirs de la municipalité;
9. Résolution : Déneigement pour les édifices municipaux et allées piétonnières;
10. Résolution : Déneigement pour les stations de pompage et borne sèche;
11. Résolution : Soumission pour la halte Biologique;
12. Résolution : Autorisations / Traverses de routes – Saison 2026-2027
13. Résolution : Salle conditionnement physique, achat d'équipement;
14. Résolution : Demande pour coût de location de salle pour activité en semaine;
15. Résolution : Bouton panique au bureau municipal;
16. Résolution : Soumission d'offre de service révisée;
17. Résolution : Planage d'asphalte 6^e rang Petit;
18. Résolution : Demande de subvention ponceau rang 8;
19. Résolution : Émondeur 2449 Rang 7 (coin Baril);
20. Résolution : Frais d'avocat dossier employé;
21. Résolution : Entretien de la branche 18 – Rivière à Pat ;
22. Résolution : Aménagement des locaux de rangements pour les organismes;
23. Résolution : Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska;
24. Lecture de la correspondance et suivi de dossier ;
25. Points d'information;
26. Affaires nouvelles de l'assistance ;
27. Questions diverses ;
28. Levée de la séance ordinaire du 8 septembre 2026.

MOT DU MAIRE

Bonsoir à tous! Je veux partager mon plaisir de voir notre communauté se rassembler autour d'événements aussi réussis que ceux que nous avons vécus récemment à Saint-Albert!

Je tiens d'abord à souligner le succès remarquable des portes ouvertes de la **Ferme Lansi**. Belle Réussite, qui ont attiré entre 800 et 1 000 visiteurs. Cet événement a permis à de nombreuses familles de découvrir le travail passionné de nos producteurs agricoles et de mieux comprendre l'importance de l'agriculture dans notre milieu. Félicitations aux organisateurs pour cette belle initiative qui met en valeur notre richesse rurale.

Je souhaite également remercier tous ceux qui ont participé à notre **Famili-fête**. Avec plus de 420 hot-dogs servis et 10 poches de blé d'Inde dégustées, cette journée a été un véritable succès! Petits et grands ont profité pleinement des activités dans une ambiance conviviale et festive. La température était elle aussi au rendez-vous, contribuant à faire de cette journée un moment mémorable pour tous.

Enfin, je tiens à souligner la traditionnelle **épluchette de blé d'Inde de la FADOQ**, un événement qui reflète parfaitement l'esprit d'entraide et de camaraderie qui caractérise nos aînés. Les participants ont démontré un cœur jeune et une belle énergie en prenant part aux nombreux jeux et activités amusantes organisées pour l'occasion. Ces moments de partage sont précieux et contribuent à renforcer les liens au sein de notre communauté.

Merci à tous les bénévoles, aux organisateurs et aux participants qui font de ces rassemblements de véritables réussites. C'est grâce à votre engagement et à votre enthousiasme que Saint-Albert demeure une municipalité dynamique, accueillante et fière de sa communauté.

Sur ceci bonne séance à vous!

2026-09-189 1. ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2026

Attendu que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Pelletier et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-09-190 2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2026

Attendu que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026;

Attendu que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence, il est proposé par monsieur Justin Chabot et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-09-191 3. AUTORISATION DES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2026

Attendu que le directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes pour la période du 1^{er} au 31 août 2026 de la Municipalité de Saint-Albert, totalisant un montant total de **112 247.56 \$**;

Attendu que le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil le **journal des salaires pour la période du 1^{er} au 31 août 2026** de la Municipalité de Saint-Albert;

Attendu que les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

Attendu que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles et des autorisations de paiement de compte en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes;

Attendu que le directeur général et greffier-trésorier atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du 1^{er} au 31 Août 2026 de la Municipalité de Saint-Albert, totalisant **112 247.56 \$**;

En conséquence, il est proposé par Madame Mélanie Vogt et résolu :

Que les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

La liste des comptes du mois est fournie sur demande.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce 8 septembre 2026

Madame Nathalie Beauchesne,
Directrice générale et greffière-trésorière

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

2026-09-192

5. RÉSOLUTION : COLLECTES PORTE-À-PORTE PAR CONTENEUR DES PLASTIQUES AGRICOLES

Attendu que la collecte des plastiques agricoles se doit d'être une priorité, autant pour notre municipalité que pour l'ensemble des municipalités de la MRC;

Attendu que la collecte des plastiques agricoles dans les bacs roulants est considérée comme de la contamination par Éco Entreprises Québec (ÉEQ) depuis le 1^{er} janvier 2025;

Attendu que le conseil souhaite offrir aux productrices et/ou producteurs agricoles concernés un mode de collecte en porte-à-porte, permettant notamment à ces derniers de ne pas avoir à se déplacer dans un point de dépôt ainsi que de réduire le temps pour la manutention;

Attendu que la proposition d'une entente tripartie :

- Coût net du conteneur bleu (une seule fois sur le compte de taxe) au productrice et/ou producteur;
- Coût de la collecte assumé par la municipalité;
- Coût de traitement des matières assumé par AgriRecup;

Attendu que la nécessité d'avoir une réponse rapide pour débiter la collecte d'ici fin 2026 ou début 2027;

Attendu que des ententes écrites reçues selon nos échanges et correspondances avec les productrices et/ou producteurs entre le 19 août 2026 et notre séance du 8 septembre 2026;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé et résolu;

Considérant que la collecte sera mise en place avec Gaudreau aux 6 semaines;

Considérant qu'une demande de prix a été fait auprès de Durabac et de Gaudreau;

Considérant que les prix suivants (taxes et transport en sus) ont été reçus :

- Conteneur bleu 4 verges : 1,772.49\$ /unité, plus taxes applicables
- Conteneur bleu 6 verges: **2,254.95\$** /unité, plus taxes applicables (Gaudreau 2,912 \$ + tx)

Considérant que le nombre de conteneurs a commandé sera de six (6) conteneurs avec l'entreprise Durabac ayant soumissionné le prix le plus bas;

Considérant que la municipalité a, selon son règlement sur la gestion contractuelle, la possibilité de conclure des contrats de gré à gré pour l'acquisition des conteneurs requis pour le présent projet;

Considérant que la nécessité de confirmer rapidement à la MRC d'Arthabaska notre participation au projet de collecte porte-à-porte à compter de 2027, soit dès la réception des conteneurs;

Que la Municipalité demande à la MRC d'Arthabaska de l'ajouter au contrat avec Gaudreau Environnement pour la collecte porte-à-porte par conteneur à chargement avant en s'engageant à fournir, au plus tard 10 septembre 2026, tous les détails requis sur les participants au projet;

Considérant que la Municipalité a reçu les preuves écrites des producteurs, dans lequel le producteur s'engage à participer au projet de la collecte et à assumer le coût d'acquisition du conteneur à la suite de la refacturation par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-09-193

6. RÉSOLUTION : DEMANDE D'AJUSTEMENT LIÉ À LA HAUSSE DU COÛT DU CARBURANT – CONTRAT DE FAUCHAGE 2026

Attendu que la Municipalité a reçu une demande de ML Entreprise (9189-9849 Qc Inc) daté du 7 août 2026;

Attendu que des validations faites suite à l'affirmation dans la demande d'une surcharge de carburant de plus de 15%;

Attendu que le contrat octroyé en février 2026 ne prévoyait aucune clause relative au carburant;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Justin Chabot et résolu;

Considérant qu'effectivement la soumission acceptée avait une hausse seulement de 2,77%;

Considérant que la hausse entre la date du 16 février 2026 et le 3 août 2026 est d'environ 22,7%;

Qu'un montant de 1000\$ sera payé à ML Entreprise qui équivaut à plus ou moins la moitié des coûts non prévus;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-09-194

7. RÉOLUTION : DEMANDE POUR TROIS CHIENS AU 900, RUE PRINCIPALE

Attendu que nous avons reçu une demande du propriétaire du 900, rue Principale;

Attendu que la demande est pour conserver 3 chiens pour la raison suivante :

En conséquence, il est proposé par Madame Sophie Pelletier et résolu;

Considérant que le règlement général G-100, article 7.2.3 : « Nul ne peut garder, dans une unité d'habitation et ses dépendances ou sur le terrain où est située cette unité d'habitation, un total de chiens ou de chats supérieur à quatre (4), donc un maximum de deux (2) chiens, sauf sur une exploitation agricole ou le nombre de chats n'est pas limité. »

Considérant que le nombre de chiens est fixé à deux (2) pour tout type d'usage;

Considérant que le conseil peut autoriser par résolution un chenil sur cette propriété, mais le propriétaire doit avoir un permis de la SPAA également;

Que le propriétaire doit obtenir comme prévu à nos règlements, cette autorisation de la SPAA pour que la résolution actuelle soit valide;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-09-195

8. RÉOLUTION: SOUMISSION POUR DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS DE LA MUNICIPALITÉ 2026-2027

Attendu qu'une demande de renouvellement du contrat annuel a été effectuée à Transports J.P. Desrochers Inc. ;

Attendu que la soumission 2026-2027 est de 24 500 \$ soit une hausse de 1 000 \$ avec l'an dernier (2025-2026);

Attendu que c'est le même entrepreneur depuis plusieurs années à la municipalité, soit 2013 et moins de 25 000 \$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé et résolu;

Que le contrat de déneigement des trottoirs de la municipalité soit accordé à Transport J.P. Desrochers Inc pour la saison 2026-2027 à 24 500 \$ sans taxes;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. RÉSOLUTION : DÉNEIGEMENT POUR STATIONNEMENTS DES ÉDIFICES MUNICIPAUX ET ALLÉES PIÉTONNIÈRES

Attendu que les soumissions demandées sont pour le stationnement du bureau municipal et le stationnement de la salle du pavillon;

Attendu que nous avons deux soumissionnaires, voici les soumissions reçues;

Le 1245, rue Principale (bureau municipal) :

Année	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Blondeau 2000	2,300 \$ + tx	2,450 \$ + tx	-----
Pelouse Sylex	2,250 \$ + tx	2,300 \$ + tx	2,300 \$ + tx

Le 25, rue des Loisirs (salle du pavillon) :

Année	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Blondeau 2000	3,850 \$ + tx	3,975 \$ + tx	-----
Pelouse Sylex	3,600 \$ + tx	3,700 \$ + tx	3,700 \$ + tx

En conséquence, il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé et résolu;

Considérant que Sylex est le plus bas soumissionnaire;

Considérant que les soumissions pour trois ans ont une hausse minime.

Que Pelouse Sylex soit retenue pour 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029;

Considérant qu'une possibilité d'ici trois (3) ans que la municipalité décide de faire l'acquisition d'équipement pour faire le déneigement avec le tracteur de la municipalité;

Qu'une entente pour une clause au contrat de Pelouse Sylex soit vraiment spécifique à l'autonomie de la municipalité dans son déneigement, s'il y a lieu en 2027 ou 2028.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. RÉSOLUTION : DÉNEIGEMENT POUR LES STATIONS DE POMPAGES ET BORNE SÈCHE

Attendu que les soumissions demandées pour le 670, rue Principale soit la borne sèche, l'adresse du 727 et du 1374, rue Principale sont les stations de pompage;

Attendu que doivent être accessible en tout temps pour les véhicules d'urgence, plusieurs précisions dans la demande;

Attendu que nous avons deux soumissionnaires, les soumissions reçues :

Année	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Blondeau 2000	2,450 \$ + tx	2,550 \$ + tx	-----
Pelouse Sylex	2,400 \$ + tx	2,450 \$ + tx	2,450 \$ + tx

En conséquence, il est proposé par Madame Mélanie Vogt et résolu;

Considérant que Pelouse Sylex est le plus bas soumissionnaire;

Considérant que les soumissions pour trois ans ont une hausse minime;

Que Pelouse Sylex soit retenue pour trois ans (2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029);

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-09-198

11.RÉSOLUTION: SOUMISSION POUR LE DÉNEIGEMENT DE LA HALTE BIOLOGIQUE

Attendu qu'une demande de renouvellement du contrat annuel a été faite à Transports J.P. Desrochers Inc ;

Attendu que la soumission 2026-2027 est de **1 000 \$** soit le même coût que l'an dernier (2025-2026);

En conséquence, il est proposé par Monsieur Justin Chabot et résolu;

Que le contrat de déneigement de la halte biologique soit accordé à Transport J.P. Desrochers Inc pour la saison 2026-2027 à 1 000 \$ sans taxes;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-09-199

12.RÉSOLUTION : AUTORISATIONS / TRAVERSES DE ROUTES – SAISON 2026-2027

Attendu que l'autorisation demandée par le Club de motoneige Alléghanish est pour les routes suivantes :

Route de l'Église
Rue Principale
7^e Rang grand
6^e Rang ~~petit~~-Grand
Rue du Couvent
Rue Crête (anciennement Du Parc)
Rue des Loisirs

Attendu que l'autorisation pour la saison hivernale 2025-2026 de circulation des motoneiges sur la rue du Couvent, la rue Crête et la rue des Loisirs à titre de sentier alternatif au sentier de la Fédération des Clubs de motoneiges du Québec;

Attendu que cette autorisation soit réévaluée annuellement par le conseil après réception d'une demande du Club à cet effet;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Justin Chabot et résolu;

Considérant que ce qui a été nommé par des citoyens est le déneigement de la rue Crête et la circulation des motoneiges sur les trottoirs de la rue Du Couvent qui est le côté désagréable reporté à la municipalité;

Considérant que les signalisations de la rue Du Couvent et les cordes installées sur la rue Crête sont adéquates;

Considérant que c'est une sensibilisation auprès des motoneigistes qui restent à faire pour améliorer la situation;

Considérant que le Club Alléghanish a mis et mettra encore les efforts pour faire respecter dans le domaine du possible la signalisation pour le bien de nos citoyens;

Que la saison 2026-2027 soit accordé avec l'attention demandé de conserver la signalisation de l'an dernier et ajout selon le besoin pour améliorer la situation encore pour nos citoyens;

Que nous conserverons la réévaluation annuelle par le conseil lors de la demande annuelle de l'an prochain du Club ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-09-200

13- RÉOLUTION : SALLE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE, ACHAT D'ÉQUIPEMENT

Attendu que l'un des tapis roulant au gymnase soit défectueux et ne semble pas réparable;

Attendu que mettre au service de nos citoyens, la priorité de la santé et de l'entraînement physique est primordiale pour la municipalité;

Attendu que plusieurs membres/citoyens du gymnase demande le changement de ce tapis;

En conséquence, il est proposé par Madame Sophie Pelletier et résolu;

Considérant que la direction ou employé de la municipalité feront les démarches pour l'achat d'un tapis de type plus commercial pour une meilleure résistance;

Que le coût de cette dépense soit approuvée pour l'achat par le maire et les élus avant l'achat officiel;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2026-09-201

14. RÉOLUTION : DEMANDE POUR COÛT DE LOCATION DE SALLE POUR ACTIVITÉ EN SEMAINE;

Attendu qu'une demande de revoir le coût de location de la salle du pavillon;

Attendu que la demande est pour des activités hebdomadaires en soirée (ligue sportive);

Attendu que le frais régulier est à 350 \$ plus taxes, location de la salle pour évènement de nos citoyens et 400 \$ plus taxes pour les non-résidents;

Attendu que le prix est réduit à 150 \$ plus taxes pour les activités hebdomadaires pour les résidents et non-résidents;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Pelletier et résolu;

Considérant que des frais sont reliés pour le ménage, entretien de bâtiment, usure d'infrastructure, déneigement, déglacage en hiver, assurances et autres;

Considérant que le montant de 150 \$ plus taxes ne couvrent pas nécessairement tous les frais;

Que le coût est de 150 \$ plus taxes pour ce type d'activité au pavillon;

Considérant qu'il peut y avoir des formules apporter ou vente de boisson alcoolisée lors des activités;

Que la demande de permis de boisson est obligatoire et de la responsabilité du prometteur de l'activité;

Qu'un contrat doit être signé pour les ententes avec la municipalité et toutes les conditions respectées;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-09-202

15. RÉSOLUTION : BOUTON PANIQUE AU BUREAU MUNICIPAL

Attendu que le système de bouton panique est toujours en place;

Attendu que les tests pour ce système sont non concluants lors de la visite d'Alarme Bois-Francs;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Justin Chabot et résolu;

Considérant que le système est toujours en place dans nos bureaux;

Considérant que la sécurité des employés est importante;

Qu'un contrat mensuel sera à signé avec Alarme Bois-Francs;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-09-203

16. RÉSOLUTION : OFFRE DE SERVICE REVISÉE (JELLYFISH)

Attendu que la soumission du 20 mai 2026 était désuète concernant le bassin de rétention;

Attendu que le rinçage était recommandé avec l'inspection de mai 2026;

Attendu que la soumission avait été reportée pour des validations d'obligations ou pas du bassin de rétention;

Attendu que le rinçage de cartouches de notre unité de Jellyfish est dû et la soumission n'était plus valide;

Attendu que la nouvelle soumission du 26 août 2026 est valide pour 30 jours;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé et résolu;

Considérant que la révision de soumission est à **5 775 \$** au lieu de 5 362.50\$;

Considérant que les inspections sont prévues en mai et octobre 2026;

Que la prochaine d'octobre 2026 doit être sans besoin de rinçage, comme mentionné par Minotaure Québec;

Que l'offre de service soit acceptée et signée par la municipalité;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-09-204

17. RÉOLUTION : PLANAGE D'ASPHALTE 6^E RANG PETIT

Attendu qu'un planage d'une butte formée au bout du petit 6^e rang est une solution rapide et possible;

Attendu que le coût d'heure minimum de travail de 4h est à payer pour les travaux du 2 septembre 2026;

Attendu que la facture de planage d'asphalte Expert soit payée par la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Justin Chabot et résolu;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-09-205

18. RÉOLUTION : DEMANDE DE SUBVENTION PONCEAU RANG 8

Attendu que l'investissement étant très élevé et l'asphalte en collaboration avec la Ville de Victoriaville est prévu en 2028;

Attendu que la Ville de Victoriaville a des experts pour ce type de travaux;

En conséquence, il est proposé à l'unanimité des conseillers;

Qu'une demande à la Ville de Victoriaville ou/et un autre intervenant dans le domaine;

Qu'un ou des avis supplémentaires sont nécessaires à cette décision;

Considérant qu'une estimation et validation de la durée de vie restante de ce ponceau;

Considérant que des travaux pour améliorer l'affaissement de la route au-dessus du ponceau avant l'asphaltage soit fait;

Considérant qu'un manque d'information pour une bonne décision;

Que l'obtention de toutes les informations à demander et valider, la décision est reportée.

2026-09-206

19. RÉOLUTION : ÉMONDEUR 2449, RANG 7 (COIN RANG BARIL)

Attendu que la visibilité est réduite pour le coin de la rue Baril et le rang 7;

Attendu que le mandat est de rendre le coin plus sécuritaire pour les autobus, tracteurs, camions et automobiles;

Attendu qu'une demande d'émondeur a été faite;

En conséquence, il est proposé par monsieur Nicolas Labée et résolu;

Considérant que la soumission SOU-0048 daté du 19 août 2026 est acceptée;

Que la facture suite aux travaux soit payée à l'entreprise Apex Élagage Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-09-207

20. RÉSOLUTION : FRAIS D'AVOCAT DOSSIER EMPLOYÉ

Attendu que la municipalité a été accompagné pour régler un dossier à l'interne ;

Attendu que c'était une situation particulière confidentielle, le besoin d'avoir l'information et conseil pour ce règlement soit fait de la bonne façon;

Attendu que cette avocate a été référée par la MRC;

En conséquence, il est proposé par Madame Mélanie Vogt et résolu;

Considérant que l'importance de faire le tout dans un soucis de protection pour l'employé et la municipalité;

Considérant que l'expertise des dossiers traités de cette avocate était le besoin du dossier qui devait être traité par la municipalité;

Que la facture soit payé par l'administration de la municipalité;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2026-09-208

21. RÉSOLUTION : ENTRETIEN DE LA BRANCHE 18 – RIVIÈRE À PAT;

Attendu qu'une demande d'entretien de cours d'eau sur le territoire de la Municipalité de Saint-Albert;

Attendu que la demande d'intervention est de : Ferme Landrynoise (pour Gaétan Bussière);

Considérant que l'adoption du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau lors de sa séance régulière du 16 mars 2016;

Attendu que la problématique de mauvais fonctionnement des drains, l'accumulation de sédiments et forte densité de végétation;

Attendu que la localisation de la majeure partie des travaux sur le lot 5 180 677 et 5 180 678 cadastres du Québec;

Considérant l'analyse de la demande faite par Monsieur Éric Pariseau/ Maxime Boissonneault, les personnes désignées par la MRC;

Attendu que la nécessité est présente d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau branche 18 de la rivière à Pat;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Justin Chabot et résolu :

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau branche 18 de la rivière à Pat;

Que l'ensemble et l'intégralité des frais reliés au présent projet soit redistribués au mètre linéaire des citoyens riverains touchés par les travaux;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-09-209

22. RÉSOLUTION : AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE RANGEMENTS POUR LES ORGANISMES;

Attendu que des frais de matériaux de construction sont nécessaires pour faire des nouvelles divisions dans le petit garage voisin de la salle du pavillon;

Attendu que les organismes suivants ont besoin d'espaces de rangement :

FADOQ

Les Fermières

Comité des loisirs de Saint-Albert

Le camp de jour

En conséquence, il est proposé par Madame Sophie Pelletier et résolu;

Considérant qu'un permis de rénovation est demandé et autorisé;

Considérant que les travaux seront faits par Monsieur Stéphane Libersan et Monsieur Simon Fleury;

Que la municipalité assume les frais;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2026-09-210

23. RÉSOLUTION : TABLE DE CONCERTATION POUR LES PERSONNES AINÉES DE LA MRC D'ARTHABASKA;

Attendu que la contribution est minimalement un montant de 50 \$;

Attendu qu'en août 2024, la municipalité a remis 50 \$ et en septembre 2025 la somme remis était de 100 \$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé et résolu :

Considérant que l'an dernier était de 100\$;

Que pour septembre 2026 nous remettrons aussi un montant de 100 \$;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

24.- LECTURE DE LA CORRESPONDANCE ET SUIVI DE DOSSIER

- a. Demande de l'école pour brigadière/brigadière. Coin de la rue Principale et Couvert, demande # adresse impair. : toujours en attente de cette information;
- b. Boîtes postales sont déplacées dans la cour du Pavillon;
- c. Travaux routiers 2026-09-11 à 10h fin le 2026-09-11 à 15h pour le 7^e rang sur le point de la rivière des Rosiers;
- d. Avis de début de travaux, semaine du 7 septembre 2026 – branche 18 de la rivière à Pa;
- e. Avis de début de travaux, semaine du 7 septembre 2026- branche 20 de la rivière à Pat;
- f. Bourses de formation ÉduCOOP : Date limite pour déposer une demande 15 septembre 2026, formation administrateurs de la relève. 13 et 20 novembre 2026;
- g. Fondation CLSC Suzor-Côté : Traditionnel dîner poutine de la rentrée 24 septembre 2026 Remise de 2\$/ch. De 11h à 14h;
- h. Fondation CLSC est heureuse d'avoir contribué à l'achat d'écharpes de portage destinées à accompagner les familles suivies par le programme **Services Intégrés en Périnatalité** et pour la **Petite Enfance (SIPPE)**;
- i. Lancement de la campagne de Centraide 2026 Centre-du-Québec, le 22 septembre 2026 à 17h30 chez Annexair;
- j. La semaine municipale 2026 est du 13 au 19 septembre 2026;
- k. Appel de projets #10, obtenez jusqu'à 10 000. \$ sur votre projet à fort impact sur l'environnement et nos communautés, date limite : 21 octobre 2026 : fondsecopropulsion.ca;
- l. Journée immersive sur la route de la connectivité écologique le 23 septembre 2026 à partir de Plessisville, départ 8h45 et retour à 16h.;
- m. Défi aux entreprises D'Arthabaska et de l'Érable le dimanche 20 septembre 2026 à 10h au réservoir Beaudet, Victoriaville marche 5 km.;
- n. Faites partie de l'histoire. Célébrez les 40 ans des Tigres avec votre abonnement de saison 2026-2027 en vente;
- o. Journée nationale des aînées le 1^{er} octobre 2026;
- p. La Grande Rando par Hydro-Québec du 18 au 20 septembre 2026, prenez part à la 2^e édition;
- q. Fondation de la maison de la famille de Victoriaville, spectacle bénéfice 3^e édition, vendredi 2 octobre 2026 à 17h30 au centre communautaire d'Arthabaska;
- r. La Balade gourmande Centre-du-Québec 26^e édition, lancement mercredi 9 septembre 2026 à 10h Conférence de presse à la Microbrasserie Jackalhop;
- s. La grande Rentrée des gens d'affaires, le 16 septembre 2026 de 11h30 à 13h Club de golf de Victoriaville;
- t. Nouvelle édition des : Journées de la mobilité durable 1^{er} au 30 septembre 2026;
- u. 2^e avis de non-conformité- Chiens (3) non tenu en laisse et vont sur les terrains voisins, suite à des plaintes;

25. POINTS D'INFORMATION

a. Budget 2027

Nous sommes à débiter la mise en place du prochain budget 2027 de la municipalité.

b. Rencontre citoyenne pour déboisement et cours d'eau

La date devrait être le lundi 23 novembre 2026, reste confirmation des intervenants de la MRC.

c. Période d'inscription au programme accès Loisirs Victoriaville

Du 8 au 10 septembre 2026 de 9h à 16h au Centre communautaire d'Arthabaska M. Nicolas Truchon
819 751-4636 poste #5 ou
nicolas.truchon@victoriaville.ca

d. Permis émis en août 2026

9 permis pour

e. Maryem Mansour, l'inspectrice sera en vacances du 21 septembre au 2 octobre 2026 inclusivement.

f. Nous sommes à regarder une solution pour le cours d'eau Taillon, le maire mentionne l'avoir marché pour connaître la situation;

g. Rencontre en virtuel aujourd'hui avec MTQ pour la rue Principale et on regardera avec Colas pour des ajustements

h. Les lumières dans le domaine mon repos à mettre au budget en 2027 ou 2028

i. Prochaine séance 5 octobre 2026, même jour que le vote pour les élections provinciales qui aura lieu à la salle du pavillon de la municipalité : Les élus conservent la séance à cette date.

26. AFFAIRES NOUVELLES DE L'ASSISTANCE

27. QUESTION DIVERSES

2026-09-211

28. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Justin Chabot de lever la séance ordinaire du 8 septembre 2026 à 19h50. La séance est close.

Je, Jean Boissonneault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*. »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents

Monsieur Jean Boissonneault
Maire

Madame Nathalie Beauchesne
Directrice générale et
Greffière-trésorière